

AVIS AU PUBLIC

APPROBATION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Par délibération n° 2018-19 en date du 24 janvier 2018, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Castelnaudary.

En application de l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, ladite délibération est affichée en Mairie aux lieux réservés à cet effet et à la vue du public pendant une durée d'un mois.

Elle fait l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le Département ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs de la Mairie de Castelnaudary.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la Mairie de Castelnaudary, service urbanisme, durant les jours et heures d'ouverture au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme, ainsi que la délibération du Conseil Municipal est également consultable, sur le site internet de la Ville : www.ville-castelnaudary.fr

> Le Maire, Vice-président du Conseil Départemental

> > Patrick MAUGARD